



ACIC

AIDE AU
CINÉMA INDÉPENDANT

AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT · AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT · AIDE AU CINÉMA



AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)

Conception graphique :
Savana Design Communications

© 2008 Office national du film du Canada.
Imprimé au Canada.



ACIC

AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)

Partenaire indéfectible du cinéma indépendant

Depuis sa création en 1964, le Programme français de l'Office national du film du Canada (ONF) accueille, souvent de façon informelle, les demandes de toute nature des jeunes cinéastes. Ce soutien se traduit notamment en conseils techniques. En 1973, Jean Roy, responsable du service de la caméra, fait un pas de plus et met en place l'Aide artisanale au cinéma et à la formation. Depuis, dans un esprit de continuité, l'ONF se positionne comme un partenaire indéfectible de la production indépendante, offrant aux cinéastes aussi bien son savoir-faire que ses services.

Françoise Berd, forte de son expérience théâtrale et cinématographique, prend la relève de Jean Roy, dès 1974, à la tête du Programme d'aide au cinéma artisanal. Elle est relayée par Pierre Letarte, caméraman documentaire réputé, en 1985. Ne ménageant pas son encouragement à l'égard des jeunes cinéastes, il dirige le PAPA, ou Programme d'aide à la production artisanale. Avec les années, s'ajoutant à l'évolution de la production et au profil des autres programmes d'aide à la production indépendante, l'intervention complémentaire de l'ONF évolue, se précise, se structure. Ainsi, en 1989, Arlette Dion coordonne l'Aide au cinéma indépendant (Québec) ACIQ qui, cinq ans plus tard, devient l'Aide au cinéma indépendant (Canada) ACIC, se montrant particulièrement attentive aux aspects créatifs des projets qui lui sont soumis. Puis en janvier 1995, Monique Létourneau prend la direction de l'ACIC, qui bénéficie de son expérience de productrice.

Depuis juillet 2005, c'est Pierre Lapointe qui agit à titre de producteur responsable du programme et fait équipe avec Marie-Christine Guité qui, depuis 2002, s'occupe de l'administration et de la coordination technique de l'ACIC. Ensemble, ils ont été les artisans du regroupement sous une même administration du programme Filmmakers assistance program (FAP/Québec) avec l'Aide au cinéma indépendant (ACIC).

Le programme d'aide ACIC apporte son soutien à environ 60 productions par année. Longtemps réservées aux productions sur support film, les ressources de l'ACIC sont maintenant aussi offertes aux documentaires et courtes fictions sur support vidéo. La participation de l'ONF constitue une aide d'appoint. La langue des productions doit être le français. Les projets doivent être de type artisanal, c'est-à-dire que le réalisateur doit en demeurer le maître d'œuvre, ce qui exclut les films et vidéos de commande. L'aide de l'ACIC va prioritairement aux productions à caractère innovateur, tant sur le plan de la forme que sur celui du contenu. Au cours des dernières années, l'ACIC a soutenu les projets de cinéastes qui comptent aujourd'hui parmi les forces vives de la cinématographie québécoise, dont Benoit Pilon (*Regards volés*, 1994), Jean-Marc Vallée (*Les fleurs magiques*, 1995), Pascale Ferland (*L'immortalité en fin de compte*, 2002), Sylvain L'Espérance (*Un fleuve humain*, 2006), Guy Édoin (*Le pont*, 2005) et Marie-Josée Saint-Pierre (*Les négatifs de McLaren*, 2006). L'ACIC a aussi permis à des cinéastes confirmés de poursuivre des œuvres personnelles, parmi lesquels Carlos Ferrand (*Americano*, 2007), René Bail (*Les désœuvrés*, 2006), Mireille Dansereau (*Louisiane pour mémoire*, 2005) Hélène Doyle (*Soupirs d'âme*, 2004) et Bernard Émond (*Le temps et le Lieu*, 2000).

ADAGIO POUR UN GARS DE BICYCLE

RÉALISATRICE PASCALE FERLAND



LE PÈRE DE GRACILE

RÉALISATRICE LUCIE LAMBERT



MISSION

Mission

Le Programme français de l'Office national du film du Canada (l'ONF) offre une aide d'appoint à la production de films de langue française en provenance de partout au Canada, films particulièrement innovateurs sur le plan de la forme ou du contenu, et dont l'existence pourrait être autrement compromise.

Les demandes d'aide, comprenant le formulaire et tous les documents requis, peuvent être déposées en tout temps. L'aide est accordée sous forme de services techniques en postproduction directement liés à la réalisation d'un film (par exemple, les services de secrétariat ou de comptabilité, les salaires des monteurs image et son sont exclus).

Cependant, aucun des films inscrits à l'ACIC n'aura préséance sur une production ou coproduction ONF, et toute aide accordée par lettre d'entente est conditionnelle à la disponibilité des ressources au moment où l'aide est requise, et ce, à la seule discrétion de l'ONF.

L'ONF ne s'engage à respecter aucun échéancier, qu'il soit lié à une prévente, à un préachat, à une télédiffusion ou à la programmation du film à un festival ou autre événement.

Nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit avant de poursuivre toute démarche auprès de l'ACIC. Si vous désirez avoir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 514-283-9628 ou consulter le <<http://www.onf.ca/acic>>.

03

UN FLEUVE HUMAIN

RÉALISATEUR SYLVAIN L'ESPÉRANCE





LA LILI À GILLES

RÉALISATEUR DAVID ULOTH

Critères d'admissibilité

1. Tout film 16 mm, 35 mm ou vidéo qui n'est pas déjà admis dans un des programmes réguliers de l'ONF, dans le programme d'Aide au cinéma d'animation ou dans le programme d'Aide du Programme anglais (FAP/Québec).
2. Le ou la cinéaste doit avoir la citoyenneté canadienne.
3. Tout film original dont la langue principale est le français.
4. L'aide accordée doit en être une d'appoint et ne doit jamais représenter la totalité du budget du film et ne peut être qu'une participation minoritaire déterminée à la seule discrétion de l'ONF.
5. Ne sont pas admissibles : les films produits dans le cadre d'un programme d'enseignement, les films promotionnels, les commandites, les messages d'intérêt public, les films didactiques, les séries et les coproductions.

Critères de sélection

Les demandes d'aide pour les projets documentaires sont admissibles et priorisés. Sont aussi admissibles les courts métrages de fiction, ainsi que les projets plus expérimentaux ou exploratoires. L'ONF aura le droit d'accorder la priorité aux demandes d'aide selon :

1. l'originalité, la pertinence, la qualité des projets qu'il jugera à propos, et ce, à sa seule discrétion;
2. l'expérience cinématographique du ou de la cinéaste;
3. le devis et le mode de financement.

Les disponibilités financières de l'ONF et plus particulièrement du programme ACIC sont toujours pris en compte au cours du processus décisionnel.

* Pour les projets d'animation, veuillez communiquer directement au Studio Animation et Jeunesse du Programme français au 514-283-9300 ou à <f.langdeau@onf.ca>.

Conditions du programme

1. Pour chaque service offert, le ou la cinéaste s'engage à payer à l'ONF, par chèque libellé à l'ordre du Receveur général du Canada, un montant couvrant 10 % des frais directs reliés au dit service, ainsi que les taxes applicables à leur égard.

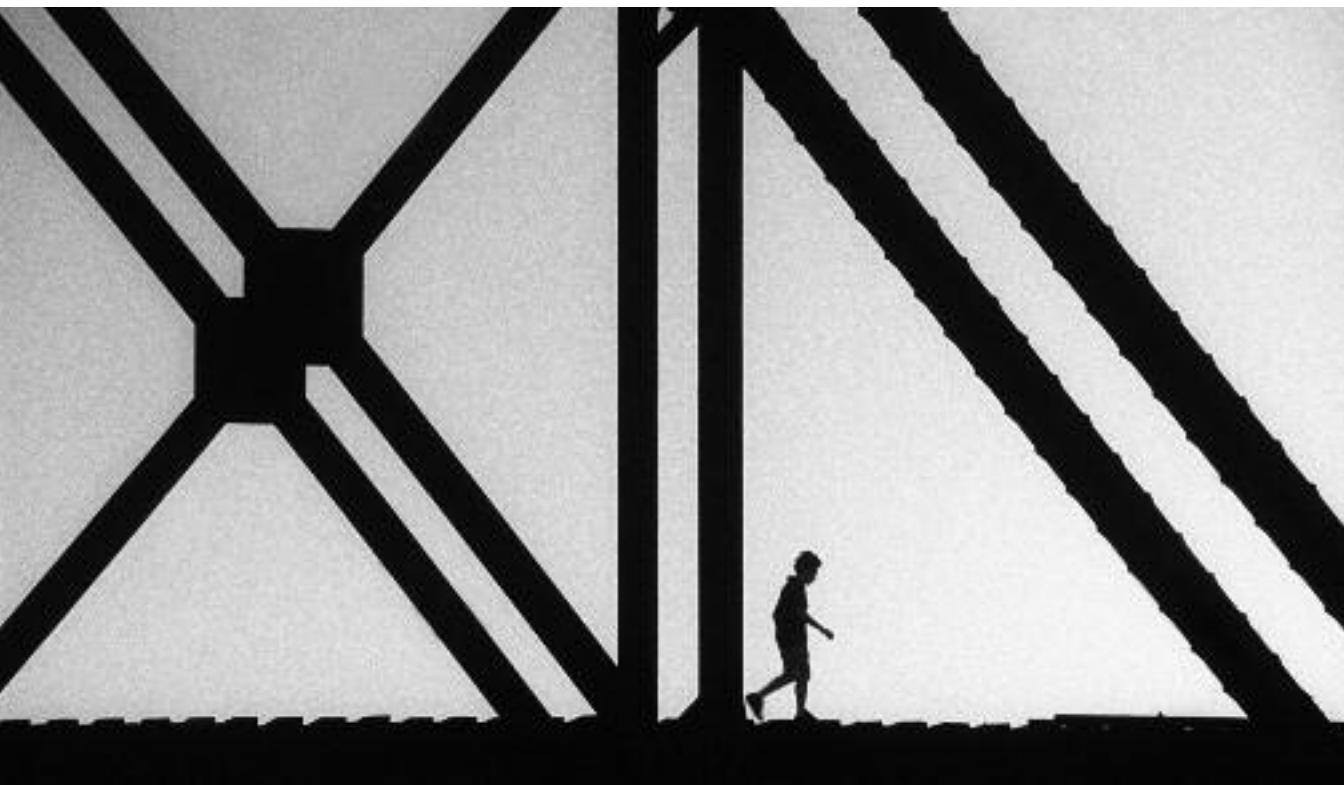
2. Les salles de montage *off-line* et sonore ne sont offertes que si les usagers éventuels ont la compétence pour s'en servir adéquatement; l'ONF étant seul juge en la matière. Un *curriculum vitæ* pourrait être exigé. La formation ne fait pas partie des services offerts.

3. Le ou la cinéaste s'engage à faire visionner le film par le responsable de l'ACIC à l'ONF avant la production des titres afin que l'ONF puisse déterminer s'il souhaite être mentionné

au générique. Dans l'affirmative, le ou la cinéaste intégrera le logo du programme.

4. Le ou la cinéaste s'engage à ne communiquer qu'avec le responsable du programme ACIC. Toutes les démarches doivent se faire par l'entremise de celui-ci. Il est entendu que toute demande d'aide ne constitue pas une offre d'emploi ni une nomination. En conséquence, le demandeur reconnaît ne pas être un employé, fonctionnaire, préposé ou agent de l'ONF, et ne peut en aucun temps faire des représentations en ce sens à qui que ce soit.

5. L'ONF demande que les cinéastes déposent, à la fin de la production, une copie DVD du film terminé à l'ACIC aux fins de consultation interne.



MIROIRS D'ÉTÉ
RÉALISATEUR **ÉTIENNE DESROSIERS**

6. Les cinéastes des films aidés peuvent avoir accès aux archives de l'ONF aux taux internes en vigueur au moment de la demande.

7. Tout projet soumis doit inclure :

- a) la proposition cinématographique, le scénario ou la vidéocassette d'un premier montage, s'il y a lieu;
- b) le budget;
- c) la structure de financement;
- d) l'échéancier;
- e) la liste des services demandés;
- f) le *curriculum vitae* des demandeurs;
- g) les lettres d'appui, s'il y a lieu;
- h) le formulaire de l'ACIC dûment rempli;
- i) une soumission du laboratoire externe pour les demandes de développement de pellicule ou gonflage.

8. Il est de la responsabilité du ou de la cinéaste d'informer le responsable de toute modification à l'échéance prévue. Advenant des changements majeurs à l'échéancier ou un arrêt des travaux, l'ONF pourra retirer définitivement son aide ou la retarder.

9. Advenant qu'une quelconque condition d'aide ne soit pas respectée, l'ONF se réserve en tout temps le droit de retirer définitivement son aide ou de la retarder.

10. Un ou une cinéaste ne peut avoir plus d'un projet actif inscrit au programme ACIC.

Annexe 1

STRUCTURE DE FINANCEMENT (à titre d'exemple) :

PLAN DE FINANCEMENT Individus, sociétés ou organismes déjà engagés dans le financement du film	MONTANTS	% DEVIS	A* ou P*
SODEC (Jeunes créateurs)	0 \$	0,00 %	
CONSEIL DES ARTS	0 \$	0,00 %	
MULTICULTURALISME CANADA	0 \$	0,00 %	
FILM INC.	0 \$	0,00 %	
PRODUCTEUR (crédit d'impôt)	0 \$	0,00 %	
DIFFÉRÉS	0 \$	0,00 %	
AUTRES (nommer)	0 \$	0,00 %	
Total partiel :	0 \$	0,00 %	
ACIC (ressources internes)	0 \$	0,00 %	
Total partiel :	0 \$	0,00 %	
FINANCEMENT TOTAL :	0 \$	0,00 %	

*A (Acquis) *P (Pressenti)

LES NÉGATIFS DE McLAREN
RÉALISATRICE MARIE-JOSÉE SAINT-PIERRE

ACIC

AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)

Formulaire de demande d'aide

Sur réception de votre projet, d'un sommaire du budget de production, de votre plan de financement et, bien sûr, du formulaire dûment rempli, nous serons en mesure de juger si nous pouvons donner suite à votre demande, et nous communiquerons avec vous.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du film :

Résumé du film (4 à 5 lignes maximum) :

FORMULAIRE ACIC

01

AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)

Approche : documentaire fiction autre (spécifier) : _____

Format : 16 mm 35 mm S16 mm

Vidéo (indiquer format) _____

HD (indiquer format) _____

Couleur Noir et blanc

Durée (en minutes) : _____ **Langue principale du film :** _____

Individus, sociétés ou organismes déjà engagés dans le financement du film :

Budget total du film (\$) : _____

Étape en cours de la production : _____

Maison de production : _____

Producteur ou productrice : _____

Cinéaste : _____

Directeur ou directrice photo : _____

Filmographie du ou de la cinéaste :

Commentaires additionnels :

Nom de la personne responsable de la facturation : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Ville : _____ **Code postal :** _____

No de téléphone : _____ **No de cellulaire :** _____

No de télécopieur : _____ **Courriel :** _____

Signature : _____ **Date :** ____ / ____ / ____

ÉCHÉANCIER

Dates des principales étapes de production : (Jour/mois/année)

Tournage : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Montage image : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Montage sonore : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

On-line (____ jours) : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Mixage (____ jours) : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Finition : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

LISTE DES SERVICES DEMANDÉS

Ex. : - Développement nég. 5 000 pi.
- Salle de montage ____ semaines

ADRESSE POSTALE

ACIC - Aide au cinéma indépendant (Canada)
Office national du film du Canada, P-34
C.P. 6100, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3H5

Téléphone : 514-283-9628
Télécopieur : 514-283-6243
Courriel : j.bergeron@onf.ca